

Rénovation de l'éclairage public dans la ville d'Águilas, Espagne

Contrat de performance énergétique (CPE)



Contexte général

Le contrat de performance énergétique (CPE) est apparu dans les années 80, dans les industries américaines, pour répondre à la crise énergétique des années 70. Son succès repose sur le renforcement du concept « d'amélioration de l'efficacité énergétique » en réponse aux politiques de maîtrise des coûts ; la diversification des activités (contrats globaux de services énergétiques en tant que système clé en main offrant une crédibilité technique suffisante) et la transformation des risques potentiels et des menaces concurrentielles en nouvelles opportunités commerciales. Tout cela en récupérant le capital investi avec les économies d'énergie obtenues, donc sans exiger le déboursement initial de l'utilisateur

Objectif

L'objectif principal du CPE est d'obtenir une forme de "financement créatif" pour l'amélioration des immobilisations qui permette de financer les améliorations énergétiques par la réduction des coûts, sans courir le risque d'investir dans une technologie nouvelle et plus efficace.

Description de l'opportunité de financement

Le CPE est basé sur une entente contractuelle entre une municipalité et un fournisseur, qui est normalement une entreprise de services énergétiques (ESCO). Cette entreprise est une personne physique ou morale qui fournit des services énergétiques et/ou d'autres mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les installations ou les locaux d'un utilisateur et qui accepte un certain degré de risque financier en agissant ainsi. Le paiement des services fournis est fondé (en tout ou partie) sur la réalisation d'améliorations de l'efficacité énergétique. Par conséquent, l'ESCO garantit certains critères de performance pour la mesure mise en œuvre. Les investissements dans cette mesure sont ensuite payés

en fonction d'un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique convenu contractuellement.

Pendant la durée de vie du contrat, l'ESCO fournit plusieurs services liés à la performance énergétique tels que la fourniture d'énergie, la maintenance des nouvelles installations ou les garanties pour assurer le bon fonctionnement du système.

Comme le montre la figure a, les économies d'énergie découlant d'une plus grande efficacité énergétique permettent non seulement de payer les investissements et d'autres services (tels que l'entretien des nouvelles installations), mais aussi de réduire les coûts de facture globale dès la première année et sans aucun type de dépense pour l'organisme public.

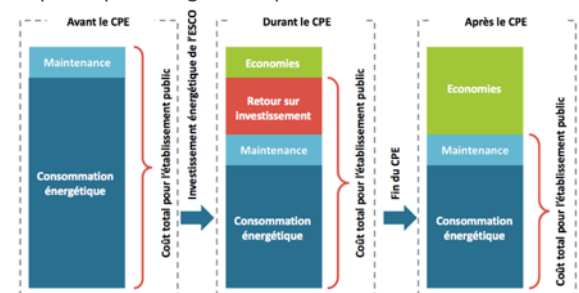


Figure a. Business model d'un ESCO implémentant un CPE

De plus, le CPE permet à la collectivité de n'assumer aucun risque d'implantation d'une nouvelle technologie. En effet, alors que la municipalité doit acquérir les compétences nécessaires pour comprendre la nouvelle technologie et en réaliser une conception efficace, trouver des fonds d'investissement et passer des contrats de fourniture et de maintenance dans un schéma d'exploitation classique, elle traite uniquement avec l'ESCO, qui est chargée du financement, de l'ingénierie, de la conception, de la maintenance et de la fourniture énergétique dans un

schéma CPE (figure b). Elle s'acquitte donc d'une part importante des risques et des responsabilités.

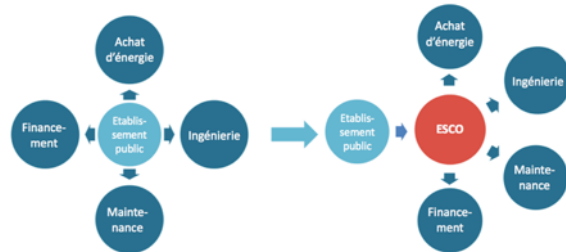


Figure b. Model conventionnel contre model CPE

Avantages et inconvénients du CPE

Les principaux avantages du CPE sont :

- > Réduction des risques et des coûts en cas d'événements imprévus
- > Aucune autre dépense pour la municipalité
- > Réduction des coûts énergétiques
- > Mise à disposition de ressources humaines précédemment dédiées aux travaux de maintenance et d'exploitation
- > Performance maximale garantie
- > Au terme du contrat, toutes les installations appartiendront à l'organisme public

Cependant, le CPE a aussi quelques inconvénients :

- > La durée de vie des contrats est souvent assez longue (7-12 ans)
- > La propriété des nouvelles installations et du nouvel équipement pendant la durée du contrat appartient à l'ESCO et non à l'organisme public
- > Nouveau concept donc processus complexe nécessitant une aide pour préparer les documents d'appel d'offres et pour évaluer les propositions
- > L'épargne initiale est plus faible que dans le cas d'un investissement réalisé par la municipalité elle-même.

Contrat de performance énergétique pour la rénovation de l'éclairage public de la ville d'Águilas, Espagne

La ville d'Águilas, dans la région de Murcie en Espagne, dispose d'un système d'éclairage public présentant les caractéristiques suivantes :

- > Nombre de points lumineux : 8 702
- > Panneaux de contrôle de l'éclairage : 116
- > Puissance totale installée : 1 680 kW
- > Consommation annuelle d'énergie (électricité) : 7 520 400 kWh
- > Coût annuel de l'énergie : 985 832,82 €

Le système était principalement basé sur du sodium et du mercure, offrant un potentiel d'économie de 68% en cas d'utilisation de LED.

L'investissement pour remplacer l'ensemble des points lumineux par du LED et adapter les installations (principalement les panneaux de contrôle) à la

réglementation en vigueur était de 3 747 072,59 €. Avec ce changement, la consommation annuelle d'électricité est réduite à 2 386 130 kWh, ce qui représente une facture énergétique annuelle de 32 633€ contre 985 832€ précédemment.

À l'issue du processus d'acquisition, la société adjudicataire a proposé un nouveau service comprenant les investissements proposés, la maintenance de l'ensemble du système, la garantie totale avec une ligne d'assistance téléphonique 24h/24, ainsi que la fourniture d'énergie, pour un montant total de 726 897€ par an, ce qui représente une réduction de 26% des coûts. La durée du contrat est de 8 ans. À l'issue de cette période, l'épargne augmentera jusqu'à 67% (665 199€/an).

En outre, d'autres services ont été offerts par le soumissionnaire, comme l'éclairage ornemental des fontaines principales et des monuments, ainsi que les lumières de Noël et de carnaval.

Tableau récapitulatif

Ville & pays	Águilas, Espagne
Projet d'investissement	Rénovation d'éclairage public
Secteur du PCAET	Eclairage public
Année	2018
Opportunité de financement	Partenariat public privé
Economie d'énergie	5 134 270 kWh/an
Economie financière	258 935,43 € - 665 199,07 €
Energie renouvelable produite	Aucun
Impact sur l'environnement	1 700 tCO ₂ /an

Mesures d'éligibilité du CPE

- > Investissement dans les énergies renouvelables
- > Investissement dans l'efficacité énergétique



Ville d'Águilas

Cette fiche d'information fait partie d'une série sur les différentes possibilités de financement, que l'on peut trouver ici : [html-link](#)